



## LISTE DES COMPOSANTS

Règlement (CE) N° 907/2006 du 20 juin 2006, annexe II, relatif aux détergents

900.care - 60 rue Amelot, 75011 Paris - Tél : +33 1 76 42 12 14

Date de révision : 27-10-2023

Version : 1

Désignation : Liquide vaisselle à dissoudre

Code produit : HMC.003.AA024 (bâtonnet à dissoudre)

Fabriquant : 900.care

Nom chimique ou nom INCI (si disponible)	N°CAS
Sodium C12-18 Alkyl Sulfate	68955-19-1
Xanthan Gum	11138-66-2
Citric Acid	5949-29-1
Sodium Bicarbonate	144-55-8
Sodium Benzoate	532-32-1
Parfum	/
Potassium Sorbate	24634-61-5
Sodium Citrate	6132-04-3 68-04-2
Aqua	7732-18-5

Tous les composants sont indiqués dans l'ordre décroissant de leur concentration en % de poids. La formule ci-dessus est la dernière distribuée sur le marché. Les formules précédentes ayant pu être modifiées pour des raisons par exemple réglementaires.

Chaque ingrédient est indiqué selon son nom INCI (Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques) ou selon la Pharmacopée européenne.

[https://ec.europa.eu/growth/sectors/cosmetics/cosing\\_en](https://ec.europa.eu/growth/sectors/cosmetics/cosing_en)

Précautions :



DANGER :



Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut irriter les voies respiratoires. Ne pas avaler. Tenir hors de portée des enfants. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.